



Février à Mai 2023

Le mot du maire

Chers Mulsanaises et Mulsanais,

Nous traversons plusieurs épisodes difficiles.

Après la vague Covid, voici la vague inflationniste et la vague énergétique qui pénalisent la vie quotidienne des citoyens et des petites communes comme la nôtre.

Les subventions accordées restent insuffisantes, obtenues après avoir rempli des dossiers de plus en plus complexes ; l'État a refusé d'indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation ce qui réduit notre capacité d'autofinancement tout en devant présenter un budget en équilibre avec des dépenses de fonctionnement croissantes.

C'est pourquoi il est nécessaire de se serrer les coudes et de partager des moments heureux de convivialité ou nous souhaitons vous voir nombreux.

Aussi, merci au comité des fêtes d'avoir organisé le concours de belote et la randonnée, qu'il continue ainsi; venez le soutenir, apporter vos idées.

De son côté la commune poursuit sa politique de jobs d'été pour le mois de juillet afin d'intégrer les jeunes dans la vie communale.

Mulsans accueillera la fête du 14 juillet regroupant les communes voisines et le 16 juillet se déroulera la Sainte-Anne avec la messe à 10h 30.

Profitez de ces moments pour se divertir, échanger afin que notre commune continue de vivre.

Jean-Pierre ARNOUX



Bonpuits

Le secrétariat de mairie vous accueille

lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h 30 et 13h à 16h 30

Vous souhaitez rencontrer le maire et/ou un adjoint, prenez rendez-vous

☎ : 02.54.87.34.73

✉ : mairie.mulsans@wanadoo.fr

🌐 <https://www.mulsans.fr/>



 <p>Référente scolaire ☎ : 06.77.16.48.50 Linda Verschuere</p> <p>Les Portes de l'Emploi à Mer : ☎ : 02.54.81.37.69</p>	 <p>☎ : 06.77.16.46.94 ✉ : franceservices@beaucevaldeloire.fr</p> <p>Tous les 4èmes mardis de 14h à 17h à la mairie de Mulsans , sur rendez-vous</p>		
 <p>☎ : 02.54.81.40.84 Astreinte : 06.88.84.05.30</p>	 <p>☎ : 02.54.81.40.80 Prendre rendez-vous à la mairie de Mer</p>		
 <p>L'assistante sociale</p> <p>☎ : 02.54.55.82.82</p>	 <p>☎ : 18 ou 112</p>	 <p>☎ : 02.54.81.41.20 ou le 17</p>	 <p>☎ : 15</p>

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre Commune s'équipe de **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Google PlayStore** (Android), **AppStore** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)





Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur app.panneaupocket.com



100% Anonyme
Gratuit
sans publicité

◆ Carte nationale d'identité et / ou passeport

Il faut contacter la mairie de Mer via le site internet <https://www.mer41.fr/mer-pratique/vos-demarches/carte-didentite-passeport/> pour faire votre carte nationale d'identité et / ou votre passeport.

Préparez en ligne votre rendez-vous en effectuant une pré-demande :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite>

Celle-ci permet de récolter des informations nécessaires à votre dossier et accélérera votre visite à la mairie. Visite qui reste indispensable.

Le délai pour avoir un rendez-vous est supérieur à un 1 mois.

D'autres mairies sont habilitées comme Oucques-la-Nouvelle, La Chaussée-Saint-Victor, Blois...

domicile. Il reçoit alors une **attestation de recensement** qui doit être présentée lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans...). Le jeune recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

◆ Inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées **toute l'année en mairie**. Depuis le **1er janvier 2020**, il est possible de s'inscrire jusqu'au **6ème vendredi précédant le jour du scrutin**.

Ne manquez pas de vous inscrire à temps ! Cela relève d'une **démarche volontaire**, sauf pour les jeunes de 18 ans, dont l'inscription est assurée automatiquement par l'INSEE.

◆ Urbanisme

La DENCI (Déclaration des Éléments Nécessaires au Calcul des Impositions des autorisations d'urbanisme) n'a plus à être renseignée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 1er septembre 2022.

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Biens immobiliers »

◆ Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager dans notre commune et nous vous souhaitons la bienvenue. Tout changement de domicile suppose quelques formalités administratives. **Pensez à vous présenter en mairie.**

◆ Carte Grise

Les démarches se font dorénavant en ligne <https://ants.gouv.fr/>

◆ Pacte Civil de Solidarité PACS

L'enregistrement des PACS se fait auprès de l'officier de l'état civil de votre mairie. Prévoir un délai de 3 semaines.

◆ Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser **dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire** auprès de la mairie de son

La mairie de Mulsans a délivré en

	2019	2020	2021	2022
Permis de construire :	6	3	4	2
Certificat d'urbanisme :	2	4	7	8
Déclaration de travaux :	9	16	23	19

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

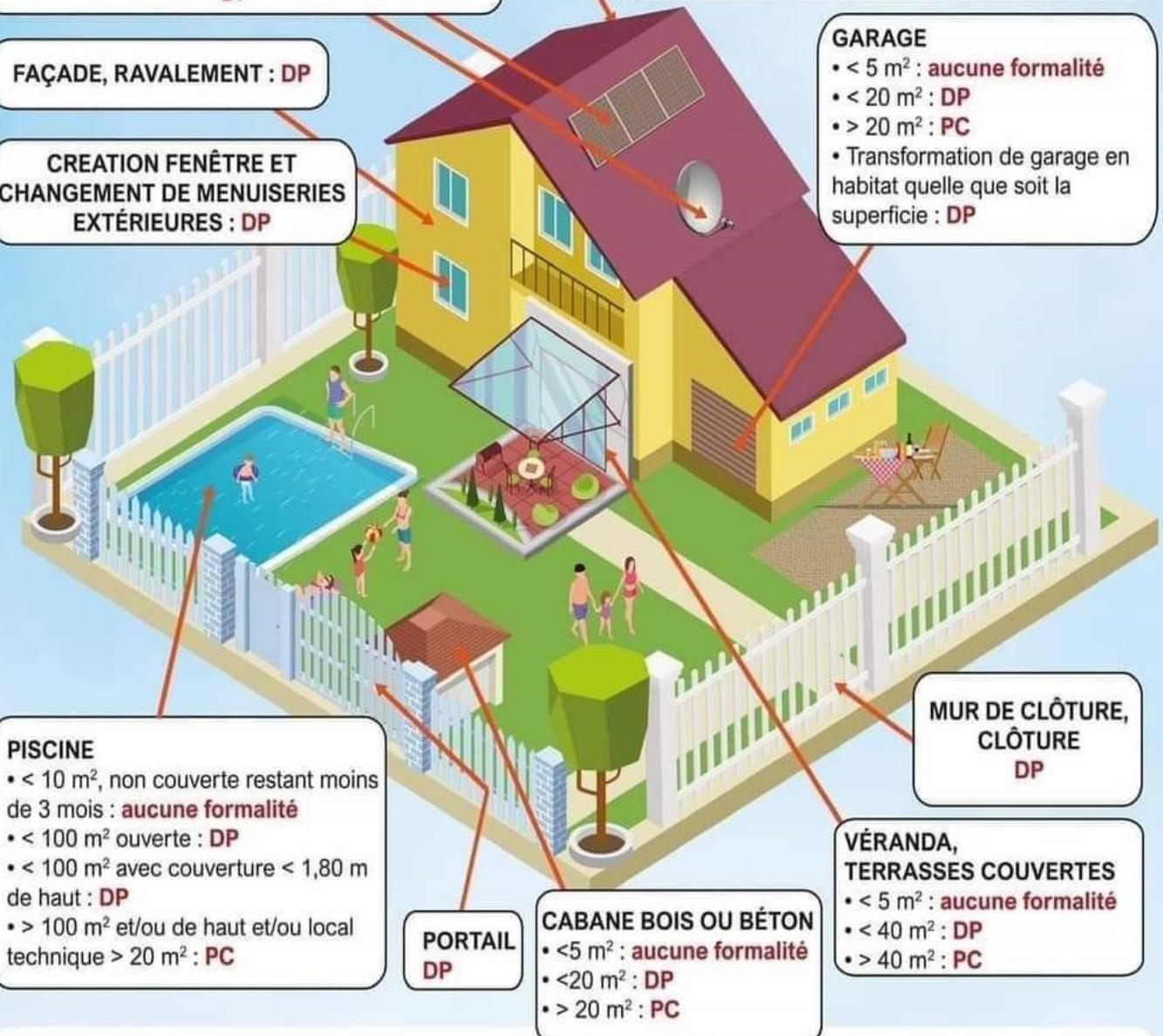
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, merci de ne pas tenir compte du présent message.

La Direction générale des Finances publiques

PROTECTION DE LA NATURE



Afin de protéger les œufs de perdrix, de faisans et les petits qui viennent à naître



Merci de bien vouloir promener vos chiens en laisse



Compte rendu du Conseil Municipal



Les comptes-rendus détaillés sont consultables sur www.nulsans.fr

Voici les décisions adoptées par le conseil municipal :

24 janvier 2023

- ✂ *Déclassement de la parcelle AB92 du domaine public et incorporation au domaine privé pour permettre la vente de ladite parcelle.*
- ✂ *Cession d'un bien immobilier communal : Vente de la parcelle AB92 à Monsieur COUTY Alexis.*
- ✂ *Convention pour la collecte et la valorisation des CEE : Approbation d'une convention entre le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.*
- ✂ *Reversement de la taxe d'aménagement à la CCBVL : Le conseil municipal ne confirme pas le reversement de la taxe d'aménagement à la CCBVL.*
- ✂ *Convention mutualisation des agents : La mutualisation n'avait pas été possible, notre agent communal n'étant pas titulaire. Sa titularisation nous permet de reprendre le projet de convention avec les communes de La Chapelle-Saint-Martin, Maves et Villexanton.*

28 février 2023

- ✂ *Fonds Vert : Demande de subvention Fonds Vert pour l'éclairage public de la rue du Parc, de la rue du Cimetière et d'Epiez et pour un récupérateur d'eaux pluviales.*
- ✂ *Subvention Agence de l'Eau : demande de subvention pour le récupérateur d'eaux pluviales.*
- ✂ *Travail d'intérêt général : Le conseil municipal accepte l'accueil de personnes dans le cadre du T.I.G.*
- ✂ *Tarifs de location de la salle des Fêtes : Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle des Fêtes à compter du 1er septembre 2023.*
- ✂ *Repas des aînés : La Maison du Vivier a été retenue pour le repas des aînés qui se déroulera le 31 mars.*

11 avril 2023

- ✂ *Approbation du compte de gestion 2022 de la commune.*
- ✂ *Approbation du compte de gestion 2022 du lotissement.*
- ✂ *Approbation du compte administratif 2022 de la commune.*
- ✂ *Approbation du compte administratif 2022 du lotissement.*
- ✂ *Affectation de résultat.*
- ✂ *Taux d'imposition 2023.*
- ✂ *Budget primitif du lotissement 2023.*
- ✂ *Subvention aux associations 2023.*
- ✂ *Budget primitif commune 2023.*

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



La fin de la seconde guerre Mondiale en Europe est survenue le 8 mai 1945;

C'est devant une maigre assistance que la commémoration de cet événement historique s'est déroulée au cimetière de Mulsans. Après lecture du discours du M. le Ministre des Armées, S. Lecornu, une gerbe a été déposée au monument aux Morts.

L'appel aux Morts puis le respect de la minute

de silence ont clos cette cérémonie, avant de rejoindre la Chapelle-Saint-Martin où s'est déroulée la commémoration commune à nos 4 villages, avec outre les moments habituels un cérémonial plus étoffé, défilé des pompiers et de l'Harmonie et bien sûr partage du verre de l'amitié.



REPAS DES AÎNÉS

Vendredi 31 mars, c'est autour d'une table dressée par le traiteur la Maison du Vivier que s'est déroulé le traditionnel repas des aînés.

30 convives et quelques membres du conseil municipal ont partagé un moment gastronomique et de convivialité.

Après un hommage à leur doyen récemment disparu, Monsieur Daniel Bourgouin, Monsieur André Bleau nouveau doyen a reçu un cadeau de la municipalité, accompagné de Madame Françoise Moyer doyenne de l'assemblée.

Le chef Mikaël Chauvin avait préparé un cassoulet maison fort apprécié tout comme la suite du repas avec assiette de fromages et mignardises. Les conseillers présents s'étaient transformés en serveur sans trop de maladresse ni dégât.

Rendez-vous en 2024.



TRAVAUX COMMUNAUX

➤ La toiture de la mairie est neuve. Il a été possible dans un même temps d'isoler les combles ce qui vient compléter les travaux d'isolation des pièces du 1er étage par des panneaux biosourcés, couplé au changement de radiateurs, ceci permettra d'importantes économies d'énergie.



➤ A la salle des Sports l'isolation murale par des panneaux biosourcés, l'abaissement du plafond, l'installation de radiateurs avec programmation vont là encore être source d'économie.

Restent à réaliser les finitions à savoir peintures murales, nettoyage des sols.

Les restrictions budgétaires nous obligent à réaliser ces travaux en interne et nous vous suggérons de vous associer à ce projet en venant nous aider, en équipe, entre amis lors d'une matinée ou journée participative. Que les volontaires se fassent connaître à la mairie.

Ces structures nous appartiennent. Ce patrimoine communal doit être entretenu pour le transmettre en bon état; il est donc logique que chacun s'implique - dans ses limites - à sa sauvegarde. D'avance merci.

Les merlons ont été partiellement nettoyés par l'équipe « vie locale » aidée de quelques volontaires que nous remercions chaleureusement.



Cimetière :

Avant l'agencement de l'espace funéraire, il a été procédé au camouflage des plaques en ciment, particulièrement inesthétiques, par des palissades en bois, beaucoup plus décoratives, avant plantation de végétaux. Merci à Didier et Philippe



Récupérateur d'eaux pluviales :

Nous venons juste d'être informé que notre dossier de demande de subvention est en cours d'étude au niveau du Fonds vert et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Patience.



Après le succès de cette initiative en 2022 la commune renouvelle son offre de jobs d'été pour les adolescents à partir de 16 ans et jusqu'à 18 ans

- Travail du lundi au vendredi
- Le matin seulement
- En équipe
- Sans utilisation ou manipulation de produits et / ou engins dangereux

Candidature à déposer en mairie ou par mail : mairie.mulsans@wanadoo.fr avec autorisation parentale et lettre de candidature avant le 20 juin.



Réunion carrière GSM - Granulats - Habitants de Bonpuits

Les dirigeants de la société GSM - Granulats, exploitant la carrière, route de Bonpuits, ont organisé une réunion d'information à l'attention de la population, particulièrement du hameau de Bonpuits. Ces derniers étaient inquiets des tremblements et vibrations ressentis lors des tirs d'explosifs au sein de la carrière, redoutant des dégâts, en particulier fissures murales, dégradation des fondations.

Réunis à la mairie exploitants et habitants ont pu débattre sereinement.

Après une présentation de l'activité de la carrière, GSM - Granulats a pu expliquer les modalités des tirs d'explosifs :

- Ils sont déclarés, enregistrés et validés en Préfecture.
- Ils sont nécessaires à l'activité de la carrière.
- Les conditions imposées sont très sévères : quantité d'explosifs, fréquence des tirs, déclenchement espacé des tirs avec intervalle de 25 millisecondes.
- Surveillance des vibrations (par sismographe) et de l'intensité sonore.

Les résultats des enregistrements de vibrations et du bruit ont été projetés, confirmant le respect des normes imposées.

D'autre part en comparant les dates de nuisance notées par certains habitants avec les dates des tirs de GSM - Granulats il a été constaté l'absence de correspondance entre les dates de tir et certaines vibrations ressenties laissant supposer la responsabilité de tirs de l'autre carrière située à Averdon.

Ces éléments permettent de rassurer les habitants de Bonpuits, le vécu et ressenti étant essentiellement liés au souffle des explosions (comme lors d'un passage d'avion à réaction à basse altitude) sans conséquence sur les structures des bâtiments.

Il a été proposé aux habitants qui le souhaitent d'installer, à leur convenance, un sismographe à leur domicile lors d'un prochain tir afin de valider les informations délivrées par GSM - Granulats.

ASSOCIATIONS

ÉCHO SPORTIF : Tennis de table de Mulsans

Vie sportive :

La deuxième phase de championnat s'est terminée le samedi 13 mai par une honorable victoire sur l'équipe de Blois Ping.

Malgré cette seconde victoire en deuxième phase, l'équipe n'est pas certaine de se maintenir dans la plus haute division départementale (Pré-Régionale) la saison prochaine.

A suivre au mois de septembre pour la reprise du championnat.

Vie du club :

Cette année, après 3 ans d'interruption, nous organisons notre traditionnel "Barbecue" qui aura lieu le samedi 3 Juin.

En raison des travaux d'isolation de la salle des Sports, les entraînements de fin de saison se déroulent à la salle des Fêtes tous les mercredis soir jusqu'à fin juin. A partir de 18h30 pour les moins de 14 ans et à partir de 20h pour tout le monde.

Toute l'équipe et les membres de l'ÉCHO SPORTIF de Mulsans vous souhaitent d'agréables vacances.

Echo Sportif de Mulsans
Christel SACRÉ



COMITÉ DES FÊTES

Assemblée Générale

Le 3 mars dernier, le Comité des Fêtes réalisait son Assemblée Générale. Des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de Mulsans et ses lieudits afin de réunir toutes les bonnes âmes qui souhaiteraient rejoindre l'équipe.

Nous remercions chaleureusement les 3 personnes qui ont montré leur intérêt à notre association et la personne qui nous a fait part de son désir de rejoindre notre équipe mais qui ne pouvait être présente à la réunion ainsi que la municipalité représentée par notre maire.

Après le bilan de l'année écoulée, nous avons présenté l'équipe, fait état des comptes, évoqué nos projets d'achats et de manifestations telles qu'une randonnée avec un marché du terroir, un concours de pétanque, un concours de belote...

Le point positif, c'est que les idées ne manquent pas bien au contraire. Pourquoi pas un loto, du théâtre, des sorties culturelles...

Ce serait avec plaisir que nous pourrions élargir nos propositions si nous avons plus de bénévoles...

Comptant sur le fait que la date ne pouvait pas convenir à tout le monde, nous proposons aux personnes qui souhaiteraient nous rejoindre de se faire connaître en déposant dans la boîte aux lettres de la mairie ou en adressant par mail à « eline.pommier@laposte.net » le bulletin ci-dessous.

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Adresse postale : _____

~~~~~

## Concours de Belote

Heureusement, pour se consoler de sa soirée du 3 mars dernier, concours de belote du comité des fêtes organisé le 5 mars a rencontré un vif succès. Nous avons dû afficher complet ce qui n'était pas arrivé depuis 2018.

64 participants venus de différents horizons tel que Villorceau, Neuvy, Herbault, Saint Denis sur Loire... nos voisins de la Chapelle Saint Martin, Villerbon... et nos habitants de Mulsans.

Nous remercions Mme Martine Gugelmann de sa publicité auprès des joueurs des autres concours de belote et nous félicitons le grand gagnant de cet après-midi M. Alain Yvon.

Tous les niveaux étaient réunis puisque certains sont des habitués de ces concours tandis que pour d'autres il s'agissait d'un premier voire d'un deuxième concours. Ils ont joué ensemble avec bienveillance ce qui a été très apprécié.

Dans de telles conditions, nous ne pouvons que renouveler cette manifestation. La date n'est pas encore fixée mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



le

❖

~~~~~

Randonnée :



Ce dimanche 14 mai, le Comité des fêtes organisait sa 1^{ère} randonnée. 3 parcours étaient proposés de 6, 9 ou 12 kms. Le temps était plutôt couvert, mais cela n'a pas arrêté les randonneurs. Les 1ers ont débuté dès l'ouverture pour enchaîner sur d'autres manifestations ensuite. Chacun a choisi son parcours

et l'a réalisé à son rythme : formule rando ou balade, entre amis ou en famille pour découvrir les petits chemins de Mulsans. Les plus jeunes accompagnaient leur parent en vélo ou avec un ballon, tous les moyens étaient bons pour que chacun se fasse plaisir.

Les ados se sont bien dégourdis les jambes avant de reprendre leur vélo. Même les animaux de compagnie ont participé !

Cette manifestation a été très appréciée et devrait donc être renouvelée...

Karine CHAPIER



LES FRÈRES MICKEY

C'est parti pour une nouvelle saison, venez nous retrouver sur notre magnifique place de l'église afin de passer un moment de détente avec différents jeux de société et de plein air pour petits et grands, ainsi qu'un moment de partage avec la buvette et ses planches apéro, dégustation d'huitres et poulets rôti à emporter.

Notre première manifestation se déroulera le 11 Juin, vous pourrez connaître les autres dates sur Panneau pocket et des flyers dans vos boites à lettres.

Nous avons hâte de vous retrouver !!!

Les membres de l'association vous remercient,
Safiye, Nathalie, Mickael et Alexandre CABO.



État Civil:



Décès

BOURGOUIN Daniel

05 mars 2023



nos prochains rendez-vous

☞ 14 juillet :

Défilé des pompiers et de l'Harmonie de La Chapelle-Saint-Martin
Concert de l'Harmonie
Repas
Retraite aux flambeaux
Feu d'artifice
Soirée dansante



☞ 16 juillet :

Fête de la Sainte Anne

Les programmes définitifs avec horaires et bulletin d'inscription seront distribués ultérieurement

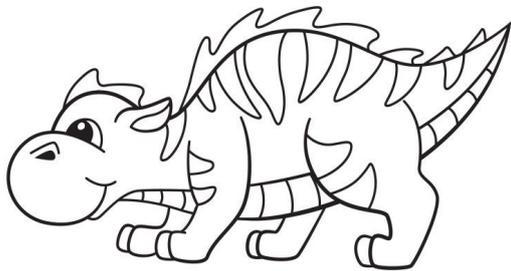


Les réponses dans le prochain bulletin municipal ou disponible en mairie

Vous êtes chargé(e) d'acheter les cadeaux d'anniversaire de Julie et Michèle.



Que choisissez-vous sachant que vous devez acheter 5 cadeaux pour 100 euros par personne, et que chaque cadeau n'est disponible qu'en un seul exemplaire ? Enfin, vous voulez offrir un bouquet à chacune et Michèle n'aime pas le chocolat.



Julie

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Michèle

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

C'est vous qui collectez l'argent pour les cadeaux et vous partagez la somme en 4 entre vous, Jacques, Émilie et Louise. Avant que vous n'achetiez les cadeaux :

Réponses bulletin précédent

Il y avait 28 triangles dans l'image

Jacques devait 15 euros à Louise,
 Vous deviez 20 euros à Jacques,
 Émilie devait 12 euros à Louise,
 Émilie vous devait 30 euros.

Combien chacun doit-il vous donner pour régler tous les comptes le plus simplement possible ?

SOLUTIONS - fiche 7

5	6	7	8	9
---	---	---	---	---

$14 - 6 = 8$

$2 + 5 = 7$

$7 + 2 = 9$

2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---

$20 \div 4 = 5$

$6 \times 2 = 12$

$10 - 7 = 3$

1) 177 personnes sont présentes dans une salle de spectacle pouvant en contenir 223. Combien reste-t-il de places libres dans la salle ?

Il reste 46 places libres dans la salle : $223 - 177 = 46$.

2) J'ai deux douzaines d'œufs. J'utilise 6 œufs pour faire une omelette, et en cuisinant, j'en fait maladroitement tomber 2 par terre. Le lendemain, je cuisine 2 œufs au plat pour ma tante et 1 œuf à la coque. Combien d'œufs me reste-t-il ?

Au départ j'ai 2×12 œufs soit 24 œufs.
 à la fin du premier jour il m'en reste $16 : (24 - 6 - 2) = 16$.
 à la fin du deuxième jour il m'en reste $13 : (16 - 2 - 1) = 13$.

3) J'achète une enveloppe et un timbre. Je paye 1 euro et 10 centimes en tout. Sachant que le timbre vaut un euro de plus que l'enveloppe, combien coûte le timbre et combien coûte l'enveloppe ?

Le timbre coûte 1,05 euro et l'enveloppe coûte 5 centimes.

						6		
			7	5	8			1
			3			7		4
1						8		7
		5		2		1		
2		9						6
8		4				7		
9			4	3	1			
			6					